



13 JUIN 2019

Messieurs les Président et Président honoraire,
Madame la Secrétaire générale,

Je fais suite à votre courrier en date du 18 avril 2019 au sujet de l'installation du village d'animations et de retransmission de la Coupe du Monde Féminine de Football qui aura lieu cet été en France et dont Paris est fière d'avoir été élue Ville Hôte.

Dans le cadre de son contrat de Ville Hôte, la Ville de Paris se doit de mettre en place tous les éléments pour permettre d'accueillir en toute sécurité les supporters français et étrangers qui suivront l'événement. Le jardin Nelson Mandela et la canopée des Halles, lieu récemment rénové et point névralgique à la croisée des chemins des Parisiens, des Franciliens et des touristes a ainsi été choisi pour accueillir ce village organisé par la Ville gratuit et ouvert à tous.

Si nous tenons à nous excuser de ne pas avoir concerté l'ADRAQH à ce sujet, nous souhaitons vous préciser que la Mairie du 1^{er} et les associations de commerçants ont été régulièrement informées de la mise en œuvre du projet.

Je veux d'abord vous garantir que tous les services de la Ville de Paris et MKTG, l'agence en charge de la production déléguée ont été fortement sensibilisés sur les sujets de nuisance et les enjeux sociaux et éthiques du projet, de sa conception à sa mise en œuvre. Ainsi, ce projet a été pensé et sera produit dans le respect de la norme ISO 20121 qui intègre et renforce les principes de développement durable tout au long du cycle de management de l'événement.

Pour ce qui concerne votre inquiétude sur les nuisances sonores, un dispositif d'évaluation du système sonore est prévu afin de contrôler et limiter les nuisances sonores pour les riverains. Il est conforme à la norme NF S31-122-1 de janvier 2017 et à l'article R.1336-1-II-3° du décret n°2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés pour la partie concernant l'affichage des niveaux sonores. Il est aussi conforme à l'article R1336-1-II-2° du même décret et à la norme NF S31-122-1 pour l'enregistrement des niveaux sonores.

Outre ces précisions techniques, concernant la programmation nocturne, sachez qu'il n'y aura pas de concert ou autre événement festif après 22h en dehors de la simple diffusion des matchs ayant lieu à 21h. Les animations ayant lieu sous la canopée s'arrêteront à 21h et la zone du jardin Nelson Mandela fermera ses portes à 23h30.

Le village s'appuiera sur l'éclairage urbain existant. Seuls des systèmes de secours autonomes seront mis en place au niveau des sorties de secours et ne seront activés qu'en cas d'urgence. Les écrans quant à eux sont des écrans de petite taille et leur positionnement a été pensé pour nuire le moins possible aux riverains. 1 écran de 82 pouces sera installé sur l'allée Blaise Cendrars et sera masqué

par les arbres entourant la zone. 2 écrans de 4m*2m seront positionnés dans le jardin et orientés vers la rue Rambuteau.

Une zone de restauration spécifique a été définie afin de limiter les nuisances olfactives sur l'ensemble du site. La Ville de Paris s'est attachée à concevoir un village respectueux des préconisations de la charte municipale des événements écoresponsables et a porté une attention particulière à la gestion des déchets sur site (réduction, tri, récupération). La Ville s'est appuyée sur les services de la DPE pour mettre en place des bacs spécifiques pour chaque catégorie de déchets et assurera des collectes et un nettoyage du site quotidiens, ainsi que des rotations de maintenance sur les différents espaces.

En parallèle, l'association Vitamine T (structure d'insertion par l'activité économique) aura en charge de ramasser les déchets et sensibiliser les gens présents sur le site.

Pour limiter les contenants boisson nous travaillons sur un dispositif de sensibilisation au tri et avec Ecocup pour la distribution et collecte de gobelets recyclables consignés. L'intégralité du staff et bénévoles sera équipée de gourdes en bambou et canne à sucre qu'ils pourront remplir grâce aux nombreuses fontaines présentes sur le site de manière à réduire drastiquement l'usage des bouteilles d'eau en plastique.

L'association du chaînon manquant quant à elle récupérera quotidiennement tous les invendus pour les redistribuer à des associations (haltes sociales, CHRS, restaurants sociaux, associations de quartier...) ce qui permettra également de limiter au maximum les déchets.

Un état des lieux entrant s'est tenu avec un huissier assermenté en présence de l'agence en charge de la production déléguée et la Ville de Paris, afin de garantir un respect maximal du jardin Nelson Mandela. La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement dont le Service de l'Arbre ont été concertés et associés afin de protéger le site en y incorporant des protections adaptées à l'exploitation du projet mais aussi des procédures de bonnes pratiques. Un planning d'entretien et de maintenance a également été mis en place pour garantir cette protection tout au long de la période d'exploitation. Un état des lieux sortant contradictoire sera mené à la fin du projet.

Concernant la prévention de la délinquance au niveau des atteintes aux biens et aux personnes, une concertation avec la Préfecture de Police et les acteurs locaux (Commissariat du 1^{er}, Mairie du 1^{er}, Direction de la Prévention Sécurité et Protection, RATP, SNCF, Unibail et SemPariSeine) a été menée afin de prendre en considération les particularités et les publics d'un quartier dit sensible. Suite aux différents groupes de travail qui ont été réalisés, un dimensionnement sécurité – sureté – secours a été établi sur l'ensemble du dispositif tout en prenant en considération la vie du site et du quartier avec des accès privilégiés pour les riverains.

La sécurité privée interviendra au sein du périmètre du Village Animations alors que la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation assurera la sureté sur les points stratégiques. La Direction de la Prévention Sécurité et Protection de la Ville de Paris interviendra quant à elle sur les abords pour assurer des conditions d'accueil optimales pour le public.

Un dispositif de premiers secours sera aussi activé pour prendre en charge toute blessure ou malaise.

Le sujet de la vente d'alcool est suivi avec attention par la Préfecture de Police. Il a été soumis à des évaluations et modifications afin de s'assurer de la faisabilité technique et réglementaire.

Cette autorisation n'a été délivrée qu'à la seule et stricte consommation des boissons dans l'enceinte close du village, sans possibilité de les emporter en dehors.

Je vous confirme donc bien que la réglementation et les restrictions relatives à la consommation et à la vente à emporter de boissons alcooliques sur le secteur du Forum restent non modifiées, en dehors de cette enceinte.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et à vos craintes et me tiens à votre disposition pour échanger. Le projet a pour ambition d'être un lieu convivial et familial, respectueux de ses participants, des riverains et de son environnement.

De nombreuses animations sportives et culturelles pour tous les publics seront proposées et nous espérons que les visiteurs, les Parisiens et les riverains profiteront d'une belle expérience à l'occasion du plus grand événement sportif féminin.

Je vous prie de croire, Messieurs les Président et Président honoraire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Antoine Chines

Antoine CHINES
Délégué général aux jeux olympiques et paralympiques
et aux grands événements

Antoine CHINÈS
Délégué Général aux Jeux Olympiques, Paralympiques et aux Grands Événements

Monsieur Emmanuel Duprat,
Monsieur Jacques Chavonnet,
Madame Claude Philippe
ADRAQH
27 rue de la Feronnerie
75001 - PARIS

Copie : M. Jean-François LEARRET, Maire du 1^{er} arrondissement